



INFO PILOTES CHAMPIONNAT RÉGIONAL Ligue de Karting Centre

- **Administratif** : Vous présenter au secrétariat de **8 h à 10 h** le samedi de chaque épreuve pour confirmer votre engagement, muni de votre licence **obligatoire** (qui sera conservée jusqu'au dimanche soir par l'organisateur). A la première journée, les pneumatiques seront à régler auprès du prestataire.
- **Sécurité** : Suivant réglementation FFSA, « Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur d'une **capacité minimale de 6 kg** et conçu pour combattre un incendie hydrocarbure. Il devra être placé sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible ».
- **Équipement vestimentaire**: Chaque pilote doit avoir sa tenue vestimentaire conforme à la réglementation. Le protège-côtes et le tour du cou **sont obligatoires** pour les catégories Minime et Cadet et fortement recommandés pour l'ensemble des catégories.
- **Accès aux Parcs fermés**: L'accès est autorisé à un pilote et un mécanicien, (muni d'un bracelet qui sera remis lors de la confirmation d'engagement). Le mécanicien devra être licencié pour pénétrer dans les parcs et sur la grille de départ.
- **Accès aux essais du samedi** : A la confirmation, il vous sera remis un « macaron » à apposer sur votre naseau panel, pour accéder à la piste.
- **Contrôle technique** : Le pilote est responsable de la conformité de son matériel. Remplir avec soin la fiche technique.
- **Carburant** : Carburant commercial composé d'éléments que l'on trouve normalement dans les carburants sans plomb de station-service (**98 sans plomb exclusivement**) Pas de station dédiée sur les épreuves du championnat régional, un contrôle aléatoire pourra être effectué.
Stockage des carburants : récipients métalliques prévus à cet effet uniquement.
Chronométrage : Pour ceux qui n'ont pas de transpondeur personnel, vous devez le louer, cocher sur le bulletin d'engagement (15€ sur place). Il est préférable de le louer à l'année sur le site de MyLaps www.mylaps.com rubrique « Transponders »
- **Pneumatiques** : Les pneumatiques pluie sont fournis par les concurrents. Ne laisser pas vos pneumatiques usagés dans le paddock ni les stands.
- **Sécurité – environnement** : Le « démarrage des karts » est interdit **en application de la réglementation CIK/FIA**.

Le tapis de sol absorbant est **obligatoire** dans votre stand (150 x 190 cm)

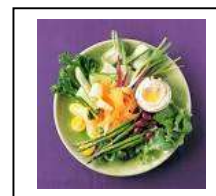
Prévoir des sacs pour vos déchets, des poubelles sont à votre disposition sur les sites.

Restauration sur place : « Pensez à réserver vos repas »

Salbris : Club House "Sologne Karting"

Mer : Club House "Cap Karting"

Saint Amand : Club House "Karting St Amand"



Très bonne course à tous

L'organisateur